



Améliorer sa performance ESG

Guide pratique

Table des matières

Guide pratique pour améliorer sa performance ESG	4
Introduction.....	4
Enjeux environnementaux.....	5
Gestion environnementale	5
Norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental.....	6
Norme ISO 50001 – Systèmes de management de l'énergie.....	6
Émissions de GES.....	6
Méthodologie ou protocole de déclaration des émissions de GES.....	6
Marché du carbone.....	7
Niveau d'émission de GES	8
Tendance d'émissions de GES.....	8
Gestion des matières résiduelles et dangereuses.....	8
Attestation au programme « ICI on recycle + ».....	8
Valorisation des matières résiduelles.....	9
Responsabilité élargie des producteurs (REP).....	9
Matières dangereuses	10
Transport de déchets dangereux ou de matières recyclables dangereuses.....	10
Qualité de l'air.....	10
Gestion de l'eau et des eaux usées	10
Impacts sur les écosystèmes et la biodiversité	11
Conformité aux lois environnementales	11
Québec.....	12
Canada.....	12
Enjeux sociaux.....	13
Équité, diversité et inclusion	13
Engagement des employés	14
Implication de communautés	14
Santé et sécurité au travail	14
Lésions professionnelles.....	15
Taux de fréquence et de gravité	15

Sécurité des données, incluant la confidentialité des données du client	16
Norme ISO/IEC 27001 – Management de la sécurité de l'information.....	17
Contrôle des systèmes et des organisations (SOC 2, type 2)	17
Bien-être des clients	17
Secteurs liés aux aliments, aux boissons et aux produits de santé	17
Lois et règlements sur les normes du travail, les droits de la personne et les conventions internationales sur les droits de l'homme	18
Protection des renseignements personnels	18
Enjeux de gouvernance	19
Pratiques d'affaires et administration responsables	19
Code d'éthique	19
Conseil d'administration.....	20
Publication de rapports sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.....	20
Cadres de référence	20
Gestion des risques et résilience face aux changements climatiques	21
Risques physiques et transitoires	21
Approvisionnement responsable.....	22
Innovation.....	22
Bonnes pratiques de gouvernance et d'éthique financière	23

Guide pratique pour améliorer sa performance ESG

Introduction

Le virage vers une économie responsable et durable constitue une priorité pour Investissement Québec. Outil développé en appui au questionnaire ESG, ce document a pour objectif de vous initier aux différents enjeux ESG, notamment à la valorisation des matières résiduelles, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'aux bonnes pratiques de gouvernance et d'éthique financière. Bien qu'il ne soit pas exhaustif, cet ouvrage de référence représente une bonne source d'information pour en apprendre davantage sur les facteurs ESG.

Bonne lecture!



Enjeux environnementaux

Les facteurs environnementaux mesurent l'impact direct ou indirect de l'activité de votre entreprise sur l'environnement. Pensons, par exemple, aux émissions de gaz à effet de serre (GES), à la consommation d'énergie et de matières premières, à la gestion des matières résiduelles et dangereuses, à la gestion de l'eau, à l'impact sur la biodiversité, aux modes de transport, etc.

Gestion environnementale

La gestion environnementale tient compte des effets qu'ont les activités de votre entreprise sur l'environnement. Vous ignorez comment est constituée une politique en matière d'environnement? Vous obtiendrez quelques suggestions quant à son format et à son contenu en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.infoentrepreneurs.org/fr/guides/bl---comment-rediger-une-politique-environnementale/>

Par ailleurs, grâce à ses experts multidisciplinaires, [Investissement Québec – CRIQ](#) offre un accompagnement technologique personnalisé en performance environnementale industrielle aux entreprises qui souhaitent accroître leur compétitivité tout en diminuant leur empreinte environnementale. [Communiquez sans tarder avec un membre de notre équipe](#) pour en savoir davantage sur notre offre de service.

Le saviez-vous?

Vous pouvez communiquer avec un [agent du Fonds Écoleader](#) de votre région si vous avez besoin d'aide en matière de développement durable et de gestion environnementale. Cette personne est à l'affût des meilleures pratiques d'affaires, des projets novateurs et des nouvelles occasions pour améliorer votre compétitivité tout en réduisant votre empreinte environnementale.

Norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental

Cette norme est reconnue internationalement. Elle s'adresse aux organisations voulant implanter, tenir à jour ou améliorer un système de gestion environnementale. La [certification ISO 14001](#) permet aux entreprises de démontrer leur engagement environnemental grâce à une démarche qui inclut des audits annuels.

Si vous souhaitez obtenir une certification ISO 14001, communiquez sans tarder avec un membre de l'équipe du [Bureau de normalisation du Québec \(BNQ\)](#), une unité administrative indépendante d'Investissement Québec.

Norme ISO 50001 – Systèmes de management de l'énergie

Cette norme propose un cadre bien structuré et robuste pour améliorer continuellement la performance énergétique de votre entreprise. Elle peut vous aider à identifier des pistes d'amélioration de la performance énergétique et de réduction des émissions de GES. La [certification ISO 50001](#) permet à l'entreprise de progresser dans sa gestion de l'énergie en misant sur un usage énergétique significatif.

Si vous souhaitez obtenir une certification ISO 50001, communiquez sans tarder avec un membre de l'équipe du [BNQ](#), une unité administrative indépendante d'Investissement Québec.

Émissions de GES

Les gaz à effet de serre, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆) contribuent aux changements climatiques.

Lorsqu'une entreprise fait une gestion intelligente de l'énergie, elle favorise du même coup la réduction d'émissions de GES.

Plusieurs mesures contribuent à réduire les émissions de GES : investissement dans des sources d'énergies renouvelables, adoption d'une technologie propre, projet d'efficacité énergétique, etc.

Pour découvrir comment améliorer l'efficacité énergétique de vos procédés et de vos bâtiments; diminuer votre consommation de combustibles fossiles ou, encore, réduire vos émissions de GES, consultez [les programmes et les outils en transition énergétique](#) développés par le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, [Investissement Québec – CRIQ](#) offre un accompagnement technologique personnalisé en performance environnementale industrielle aux entreprises qui souhaitent accroître leur compétitivité tout en diminuant leur empreinte environnementale. [Communiquez](#) sans tarder avec un membre de notre équipe pour en savoir davantage sur notre offre de services.

Méthodologie ou protocole de déclaration des émissions de GES

Dans le cadre du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), toute personne ou municipalité exploitant un établissement qui émet dans l'atmosphère des GES d'une quantité égale ou

supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂) est tenue de déclarer ses émissions au plus tard le 1^{er} juin de chaque année, tant que ses émissions ne sont pas en deçà de ce seuil de déclaration pendant quatre années consécutives, et ce, même s'il y a cessation des activités de l'établissement.

Pour obtenir plus d'informations sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, cliquez sur les liens suivants :

- [Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère;](#)
- [Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère.](#)

Marché du carbone

En 2013, le Québec a mis sur pied un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) pour lutter contre les changements climatiques. Son objectif premier est d'inciter les entreprises et les citoyens à innover et à modifier leurs comportements afin de réduire les émissions de GES.

Le [marché du carbone](#) concerne les émetteurs suivants :

- Les établissements industriels qui émettent 25 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂) ou plus par année (alumineries, cimenteries, raffineries, usines de produits chimiques, aciéries, mines, etc.);
- Les producteurs et les importateurs d'électricité dont les émissions de GES associées à la production de cette électricité égalent ou excèdent 25 000 t éq. CO₂ par année;
- Les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles (essence, diesel, propane, gaz naturel et mazout de chauffage) utilisés au Québec.
 - Les distributeurs doivent couvrir les émissions de GES attribuables à l'utilisation des produits qu'ils distribuent.

Pour en savoir davantage sur le marché du carbone, consultez le site du [ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#).

Le saviez-vous?

Le [BNQ](#) est un organisme de vérification accrédité ISO 14065. Cette unité administrative indépendante d'Investissement Québec possède une vaste expérience en [vérification de déclarations d'émissions de GES](#) au Québec et au Canada. Ainsi, il peut faire la vérification des déclarations d'émissions (partie 3) de cette norme autant pour les organisations soumises au processus réglementaire que pour les organisations souhaitant accéder au marché du carbone.

Niveau d'émission de GES

Il s'agit de la quantité totale des émissions de GES en tonnes métriques d'équivalent CO₂. Vous pouvez consulter le [Registre des émissions de gaz à effet de serre](#) déclarées par les entreprises et les établissements dépassant le seuil de déclaration du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère.

Le saviez-vous?

Le [Calculateur des émissions de gaz à effet de serre et des principaux contaminants atmosphériques d'Environnement Canada](#) aide ses usagers à évaluer les réductions de GES et des principaux contaminants atmosphériques attribuables à diverses mesures écologiques entreprises pendant la durée de vie de leurs projets.

Tendance d'émissions de GES

Le [Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre](#) publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques présente des éléments méthodologiques en lien avec les GES, comme les principales sources, les méthodes de calcul, les mesures d'atténuation potentielles et l'application de divers règlements et subventions.

Gestion des matières résiduelles et dangereuses

La gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses prend en compte les enjeux environnementaux associés aux matières résiduelles générées par les activités des entreprises. Sont inclus dans la gestion des matières résiduelles solides le traitement des matières résiduelles solides, leur manutention, leur stockage et leur élimination ainsi que le respect des règlements applicables.

La [Loi sur la qualité de l'environnement](#) présente les différents règlements qui encadrent la gestion de ces matières. Afin de faire une bonne gestion des matières résiduelles, il faut déterminer si elles sont dangereuses ou non. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le [Règlement sur les matières dangereuses](#).

Lorsque la matière résiduelle n'est pas classifiée comme dangereuse, elle peut suivre les étapes de recyclage et de valorisation.

Attestation au programme « ICI on recycle + »

Les organisations inscrites au programme « ICI on recycle + » de [RECYC-QUÉBEC](#) bénéficient d'un service d'accompagnement et de reconnaissance de leurs actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV). L'attestation [« ICI on recycle + »](#) vous permet de vous afficher comme acteur sur le plan environnemental, ce qui incite les clients, les partenaires et les employés à vous choisir.

Valorisation des matières résiduelles

En revalorisant des matières organiques (biomasses animales, végétales) et inorganiques (résidus miniers ou industriels), vous pouvez ajouter de la valeur à votre chaîne de production.

Plusieurs documents sur la valorisation sont disponibles selon le secteur de valorisation ciblé. Voici quelques exemples :

- [Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles – Guide d'application;](#)
- [Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle comme matériau de construction.](#)

Vous voulez profiter de la tendance du développement de bioproduits et de bioprocédés pour donner une nouvelle vie à tous vos coproduits ou résidus industriels? Vous souhaitez obtenir des solutions sur mesure, adaptées à vos matières résiduelles? [Communiquez](#) sans tarder avec un membre de l'équipe d'Investissement Québec – CRIQ. Vous pourrez en savoir davantage sur notre offre de services.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

La REP est une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné.

Voici les catégories de produits visés par la réglementation :

- Huiles, antigels et liquides de refroidissement ainsi que leurs contenants et leurs filtres;
- Lampes au mercure;
- Peintures et leurs contenants;
- Piles;
- Produits électroniques;
- Appareils ménagers et de climatisation.

Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, visitez la page [Responsabilité élargie des producteurs](#) de RECYC-QUÉBEC.

Le saviez-vous?

Pour vous aider à gérer de la meilleure façon possible les matières organiques générées par votre entreprise, [RECYC-QUÉBEC](#) vous offre un accompagnement et des solutions adaptés à vos besoins et à votre réalité d'affaires.

Matières dangereuses

Selon le [Règlement sur les matières dangereuses](#), plusieurs matières sont considérées comme dangereuses.

En voici quelques exemples :

- Huiles minérales ou synthétiques;
- Graisses minérales ou synthétiques;
- Récipients vides contaminés;
- Cylindres de gaz ou contenant d'aérosol renfermant une matière dangereuse;
- Matières ou objets contenant 3 % ou plus de masse d'huile ou de graisse;
- Matières ou objets contenant plus de 1 500 milligrammes par kilogramme (mg/kg) d'halogènes organiques totaux;
- Matières contenant des biphényles polychlorés (BPC) ou contaminées par des BPC;
- Matières ou objets contaminés en surface.

Transport de déchets dangereux ou de matières recyclables dangereuses

Les entreprises qui effectuent des transports de déchets dangereux ou de matières recyclables dangereuses sont soumises au [Règlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses \(DORS/2021-25\)](#).

Qualité de l'air

Les émissions liées au secteur industriel peuvent avoir des impacts sur la qualité de l'air. Les sources fixes (ex. : les usines, les centrales électriques...) et mobiles (ex. : les camions, les véhicules de livraison, les avions...) génèrent des contaminants atmosphériques, principalement le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les particules fines et les composés organiques volatils, ainsi que des contaminants toxiques, comme des métaux et des composés organiques.

Voici des liens qui vous permettront de vérifier si votre entreprise est soumise à diverses réglementations :

- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère;](#)
- [Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère;](#)
- [Normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère;](#)
- [Règlement sur les rejets à l'atmosphère – Communauté métropolitaine de Montréal \(CMM\).](#)

Gestion de l'eau et des eaux usées

L'impact des activités d'une entreprise sur les ressources en eau (eau potable, eau souterraine, eau de surface, eau de procédé, etc.) peut être influencé par les différences régionales en matière de disponibilité et de qualité des ressources d'eau ainsi que par la

concurrence pour ces ressources. Ce point aborde également la gestion du traitement et du rejet des eaux usées, y compris la pollution des eaux souterraines et des aquifères.

Les municipalités mettent en place des règlements en fonction de leur contexte tout en respectant la Loi sur la qualité de l'environnement. Assurez-vous de consulter le site officiel de votre municipalité.

Le site du [ministère de l'Économie et de l'Innovation](#) propose des pistes d'action pour les petites et les moyennes entreprises qui souhaitent améliorer leur gestion de l'eau, et ce, dans le respect des niveaux de maturité de la [norme BNQ 21000](#), portant sur le développement durable dans les organisations.

Vous trouverez quelques exemples de technologies propres du secteur de l'eau à l'adresse suivante : <https://www.fondsecoleader.ca/articles-informatifs/les-technologies-propres-du-secteur-de-leau/>.

Afin de concilier la protection de l'environnement (eau) et d'assurer une rentabilité de votre entreprise, vous trouverez des exemples pour assainir les eaux usées industrielles en consultant cette page :

https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/tech_propres/index.htm.

Impacts sur les écosystèmes et la biodiversité

Les activités d'une entreprise, par l'utilisation des terres pour l'exploration, l'extraction des ressources naturelles, la culture, la gestion de projet, la construction et le choix de site, ont des impacts sur les écosystèmes et la biodiversité. Les répercussions peuvent être une perte de biodiversité, une destruction des habitats et une déforestation à tous les stades, soit à la planification, à l'acquisition des terres, à l'octroi des permis, au développement, à l'exploitation et à la remise en état du site.

Différents règlements québécois et canadiens sont mis en place afin de protéger la biodiversité.

Pour en savoir plus sur ce sujet, vous pouvez consulter les [politiques et les lois](#) au Canada et les règlements au Québec qui encadrent ses activités comme :

- [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains \(Q-2, r. 37\)](#);
- [Règlement sur la réserve de biodiversité Katnukamat \(C-61.01, r. 73\)](#).

Le saviez-vous?

Le [CPEQ](#) offre plusieurs outils d'aide à la prise de décisions, dont un guide sur la biodiversité pour les entreprises.

Conformité aux lois environnementales

Des lois et des règlements canadiens et québécois encadrent les enjeux liés à l'environnement. Chaque entreprise a la responsabilité de s'assurer de respecter ces lois et ces règlements au fur et à mesure qu'ils sont adoptés.

La [Loi sur la qualité de l'environnement](#) est la principale loi environnementale du Québec. Elle compte 79 règlements d'application sur divers domaines et sujets. Pour faire une recherche de mots clés liés à certaines activités, utilisez la fonctionnalité de recherche « Ctrl + F ». D'ailleurs, le gouvernement du Québec publie des [registres publics](#), prévus expressément par la Loi sur la qualité de l'environnement.

Québec

Cliquez sur le lien pour consulter [les lois, les règlements et les actes normatifs](#) qui relèvent du ministre et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Canada

Cliquez sur le lien pour consulter [les lois et les règlements](#) administrés par Environnement et Changement climatique Canada.

Le saviez-vous?

Le [Conseil Patronal de l'Environnement du Québec \(CPEQ\)](#) est une ressource disponible pour les entreprises pour établir l'inventaire des lois et des règlements qu'elles doivent respecter. Attention : il faut en être membre pour accéder aux informations! Vous pouvez aussi trouver une [synthèse du Règlement sur les matières dangereuses](#) sur le site du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



Enjeux sociaux

Le volet social des enjeux ESG comprend plusieurs facteurs qui peuvent entraîner des conséquences sur les collectivités, les employés et la valeur d'une entreprise. Pensons, par exemple, aux droits de la personne, à la santé et à la sécurité au travail, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, aux relations avec les communautés, etc.

Équité, diversité et inclusion

La mesure de la diversité au sein d'une organisation donne des informations sur l'égalité des chances; elle est désormais un facteur d'intérêt pour les investisseurs. De plus, promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances est, pour l'entreprise, les employés et la société, une source d'avantages, comme l'accès à un bassin de main-d'œuvre de meilleure qualité et un impact positif sur la réputation de l'entreprise (l'image d'une entreprise progressiste et qui reconnaît le mérite).

Voici quelques conseils, références et ressources intéressants :

- [Équité, diversité et inclusion : 5 trucs pour un max d'impact;](#)
- [Gestion de la diversité et inclusion de la main-d'œuvre;](#)
- [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;](#)
- [Centre canadien pour la diversité et l'inclusion.](#)

Le saviez-vous?

Investissement Québec offre la [boîte à outils Factorielle](#) pour aider à favoriser la diversité des genres en entreprise.

Engagement des employés

L'engagement est un lien qui se crée entre les employés et l'organisation. Un employé engagé cherchera à se dépasser dans son travail et il arrimera ses actions aux priorités et aux besoins de l'organisation.

Le [gouvernement du Québec](#) offre aussi des conseils pratiques pour améliorer l'engagement des employés.

Le BNQ offre la certification [Employeur remarquable](#) permettant de reconnaître les organisations qui offrent un milieu de travail de qualité à leurs employés.

Implication de communautés

Les entreprises entretiennent des relations avec les communautés qu'elles côtoient. Ce type de gestion prend également en compte les impacts directs et indirects sur les droits fondamentaux des personnes. Elle peut couvrir les impacts socio-économiques sur les communautés, l'engagement envers la communauté, la justice environnementale, la culture de la main-d'œuvre locale, l'impact des entreprises locales, les permis d'exploitation et les évaluations d'impact environnemental/social. Une bonne gestion de ces enjeux peut renforcer l'acceptabilité sociale des activités de l'entreprise.

Il existe plusieurs façons de favoriser l'implication des communautés, comme les partenariats avec des entreprises locales ou l'embauche d'une main-d'œuvre locale. Vous pouvez également réaliser des études d'impacts socio-économiques afin de tenir compte des communautés locales.

Voici quelques références en la matière :

- [Bonnes pratiques en matière d'évaluation des impacts sociaux;](#)
- [Mesurer son impact socio-économique.](#)

Le saviez-vous?

Le [CPEQ](#) offre un guide de bonnes pratiques pour favoriser des projets socialement acceptables. Il s'adresse aux entreprises qui souhaitent rendre leurs projets le plus socialement acceptables possible et favoriser une intégration harmonieuse de ceux-ci dans le milieu.

Santé et sécurité au travail

Le type et l'environnement de travail peuvent nuire à la santé et à la sécurité des employés. Il revient à l'employeur de veiller à ce que des mesures de santé et de sécurité soient appliquées sur le lieu de travail. D'ailleurs, le taux d'absentéisme et les accidents de travail peuvent avoir des répercussions sur la productivité et la réputation d'une entreprise.

Alors que la bonne santé physique et psychologique des travailleurs représente plus que jamais un enjeu d'importance, la certification à la norme canadienne [Entreprise en santé](#) offerte par le BNQ prouve l'engagement de l'entreprise envers la santé et le mieux-être de ses employés.

Le saviez-vous?

La [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail](#) (CNESST) met à votre disposition un outil de diagnostic de la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail. Cet outil permet d'obtenir un bilan de votre milieu de travail en fonction des [cinq conditions gagnantes](#). Vous pouvez utiliser cet outil pour faire un diagnostic annuel. Cela vous permettra de constater vos progrès et de fixer de nouveaux objectifs. N'oubliez pas de faire part de vos résultats et de vos buts à votre personnel.

Lésions professionnelles

Sont considérées comme des lésions professionnelles les blessures (ex. : jambe cassée) ou les maladies (ex. : dépression) qui surviennent à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. Le nombre de jours d'incapacité au travail comptabilise les jours où les travailleurs se sont absentés en raison de leur incapacité à effectuer toute tâche.

Le saviez-vous?

Les lésions incluent les décès et les travailleurs rendus inaptes au travail.

Taux de fréquence et de gravité

Les taux de fréquence et de gravité des lésions professionnelles sont des indicateurs pour évaluer la performance d'une entreprise sur la santé et la sécurité au travail.

La façon de les calculer est la suivante :

- Taux de fréquence = (nombre de lésions indemnisées par la CNESST/nombre total d'heures travaillées) * 200 000¹.
- Taux de gravité = (nombre de jours d'incapacité au travail/nombre total d'heures travaillées) * 200 000².

¹ Ce nombre (200 000) représente 100 employés qui travaillent à temps plein, soit 40 heures/semaine, et ce, 50 semaines par année. Il s'agit de la base de référence utilisée par la plupart des organisations.

² Idem.

Pour obtenir plus de détails sur ces calculs, consultez les liens suivants :

- [Quels sont les indicateurs les plus courants en SST?](#);
- [Accident du travail](#);
- [Maladie professionnelle](#).

Le saviez-vous?

Le [BNQ](#), une unité administrative indépendante d'Investissement Québec, peut certifier votre organisation à des normes liées à la santé au travail, dont la norme canadienne [Entreprise en santé](#) ou la norme internationale [ISO 45001 – Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail](#).

Sécurité des données, incluant la confidentialité des données du client

Dans un souci de transparence, l'entreprise décrit l'approche choisie par la gouvernance pour gérer les risques en lien avec la sécurité des données et leur protection ainsi que les moyens pris pour les garantir. En effet, une bonne évaluation des risques aide dans la gestion globale de l'entreprise, y compris dans la gestion financière, et permet de limiter les risques d'impact négatifs sur la réputation.

Comme entreprise, vous devez vous prémunir contre les différents types d'attaques, comme les tentatives d'hameçonnage, les rançongiciels et les autres risques de cybersécurité courants. Il s'agit de certaines des principales causes d'atteinte à la sécurité des données. Les cybermenaces et les atteintes à la sécurité des données peuvent mettre à mal la réputation d'une entreprise et causer de grandes pertes financières.

Voici plusieurs références sur le sujet :

- [Contrôles de cybersécurité de base pour les petites et moyennes organisations](#);
- [Guide sur l'évaluation et l'autorisation de la sécurité infonuagique](#);
- [Pas de contrat sans conformité cybersécuritaire](#);
- [Conformité en cybersécurité : la comprendre et la mettre en pratique](#).

Pour en savoir davantage sur la cybersécurité et la protection des données, consultez le document rédigé par [Comptables professionnels agréés Canada](#).

Le saviez-vous?

Le [gouvernement du Québec](#) offre certains conseils pour protéger votre entreprise contre la cybercriminalité. De plus, le gouvernement fédéral a lancé le programme de certification volontaire [CyberSécuritaire Canada](#), visant à aider les PME à en savoir plus sur les cybermenaces et les façons de s'en protéger. Si vous souhaitez obtenir une certification CyberSécuritaire Canada, communiquez sans tarder avec un membre de l'équipe du [BNQ](#), une unité administrative indépendante d'Investissement Québec.

Norme ISO/IEC 27001 – Management de la sécurité de l'information

Reconnue internationalement et adaptée aux entreprises exportatrices, la norme [ISO/IEC 27001](#) encadre la sécurité d'actifs critiques, comme les données financières, les documents de propriété intellectuelle, les données relatives au personnel ou les informations confiées par des tiers.

Si vous souhaitez obtenir une certification ISO/IEC 27001, communiquez sans tarder avec un membre de l'équipe du [BNQ](#), une unité administrative indépendante d'Investissement Québec.

Contrôle des systèmes et des organisations (SOC 2, type 2)

Le processus de certification a été créé par l'*American Institute of Certified Public Accountants (AICPA)* dans le but de garantir la protection des données des clients d'une entreprise contre les accès non autorisés et les cybermenaces.

Voici des références à ce sujet :

- [System and Organization Controls: SOC Suite of Services;](#)
- [Guide SOC 2 : Rapport sur les contrôles d'une société de services.](#)

Bien-être des clients

Les clients se sentent concernés par ce qui touche à leur bien-être et ce qui est en lien avec la santé, la nutrition, l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale et la gestion des substances contrôlées. Ce type de gestion porte sur la capacité de l'entreprise à fournir aux consommateurs des produits et des services qui répondent aux attentes de la société et sur les qualités inhérentes à la conception et à la fourniture de produits et de services qui peuvent affecter le bien-être des clients.

Secteurs liés aux aliments, aux boissons et aux produits de santé

La trousse d'outils développée par le gouvernement du Canada offre des ressources aux entreprises alimentaires pour bien comprendre les exigences du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC) ainsi que d'autres exigences relatives aux aliments.

[Trousse d'outils pour les entreprises alimentaires](#)

Santé Canada a aussi publié des [lignes directrices sur les bonnes pratiques de fabrication des drogues](#) pour le secteur pharmaceutique.

Un guide a été préparé par la BDC concernant le [Règlement sur la salubrité des aliments au Canada](#).

Le BNQ offre des certifications liées à la sécurité et à la salubrité des aliments pour renforcer la confiance des détaillants et des consommateurs. Pour en savoir plus sur ce sujet, visitez la page suivante :

<https://www.bnq.qc.ca/fr/certification/agroalimentaire.html>.

Lois et règlements sur les normes du travail, les droits de la personne et les conventions internationales sur les droits de l'homme

Des lois et des règlements canadiens et québécois encadrent les enjeux sociaux. Chaque entreprise doit s'assurer de respecter les lois et les règlements au fur et à mesure qu'ils sont adoptés.

Comme employeur, vous avez l'obligation de respecter et de faire respecter les droits des membres de votre personnel.

La loi vous oblige notamment à assurer le respect de ces droits pour tous vos employés :

- Un accès à l'emploi (embauche), à la formation professionnelle, à la promotion et à la mutation sans discrimination;
- Un traitement équitable, peu importe les caractéristiques personnelles (origine, langue, couleur, handicap, religion, etc.);
- Un environnement de travail sans discrimination ni harcèlement;
- Des conditions de travail justes et raisonnables;
- Une possibilité de faire une demande d'accommodement raisonnable.

Pour en savoir davantage sur vos obligations, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse](#).

Ajoutons que plusieurs lois et règlements encadrent les droits et les obligations des employeurs pour assurer un climat de travail motivant, stimulant et sécuritaire en plus de maximiser l'engagement des employés. Lisez [les éléments](#) d'une gestion des ressources humaines à prendre en compte ainsi que [les lois et les règlements](#) en matière de normes du travail.

Protection des renseignements personnels

En tant qu'entreprise, vous avez des [obligations](#) quant à la protection des renseignements personnels. Ces obligations sont énoncées dans la [Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé](#).

Pour tout savoir sur les changements en cours liés au projet de loi, cliquez sur le lien suivant : <https://www.cai.gouv.qc.ca/entreprises/>.

Le saviez-vous?

Les [principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU](#) servent également de cadre de référence aux entreprises en matière de respect des droits de la personne.



Enjeux de gouvernance

Les enjeux de gouvernance portent sur la façon dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, la gestion des risques et la conformité, la transparence et la divulgation, la lutte contre la corruption, l'approvisionnement responsable, l'innovation, etc.

Pratiques d'affaires et administration responsables

La conduite des affaires implique des risques et des occasions, parmi lesquels la fraude, la corruption, les paiements de facilitation, les responsabilités fiduciaires et les autres comportements pouvant revêtir un aspect éthique. À cela s'ajoute le respect des normes et des standards commerciaux qui évoluent dans le temps, dans l'espace ou selon la culture. Ce type de gestion porte sur la capacité qu'a une entreprise de fournir des services qui satisfont aux normes professionnelles et éthiques les plus élevées du secteur, ce qui signifie éviter les conflits d'intérêts, les fausses déclarations, les préjugés et la négligence.

Elle couvre aussi les problèmes sociaux associés à l'existence des monopoles, y compris les prix excessifs, une mauvaise qualité de service et des inefficacités. Y est également incluse la gestion que fait une entreprise des attentes juridiques et sociales liées aux pratiques monopolistiques et anticoncurrentielles, y compris les questions liées au pouvoir de négociation, à la collusion ainsi qu'à la fixation ou à la manipulation des prix.

Code d'éthique

Selon l'Office québécois de la langue française (OQLF), l'expression « code d'éthique » désigne un texte énonçant les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère une organisation et qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de les aider à juger de la justesse de leurs comportements.

Voici quelques informations et conseils pour rédiger un code d'éthique ou un code de conduite :

- [Code d'éthique ou de conduite](#).

L'organisation Comptables professionnels agréés Canada a également publié un [document](#) destiné aux administrateurs concernant les questions liées aux codes d'éthique.

La BDC a créé des modèles de code de conduite et de politique de tolérance zéro. Pour les consulter, cliquez sur le lien suivant :

- [Modèles de code de conduite et de politique de tolérance zéro](#).

Conseil d'administration

L'organisation Comptables professionnels agréés Canada a publié un document intitulé [20 questions que les administrateurs devraient se poser sur la constitution et le maintien d'un conseil d'administration efficace](#).

Voici deux exemples de sites pour trouver de bons candidats :

- Le [répertoire d'administrateurs](#) de l'Institut des administrateurs de sociétés;
- Le [site Web](#) du *Directors College*.

Le saviez-vous?

Le site de l'[Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques](#) contient plusieurs informations liées aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Publication de rapports sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance

Comme un rapport annuel permet de comprendre la situation financière et la stratégie d'une entreprise, un rapport de développement durable fait le point sur ses objectifs et sa stratégie dans les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En d'autres mots, il résume les initiatives et la performance en développement durable d'une organisation. Plusieurs titres sont possibles : rapport de développement durable, rapport de responsabilité sociale, rapport ESG, etc.

Cadres de référence

Les prototypes (climat et général) de l'[International Sustainability Standards Board \(ISSB\)](#) ont comme objectif de répondre aux demandes de la communauté financière en fournissant des informations plus cohérentes, complètes, comparables, vérifiables et utiles à la prise de décision pour les aider à évaluer la manière dont les risques et les occasions climatiques et de durabilité touchent la situation financière des entreprises.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les liens suivants :

- [Prototype General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information \(General Requirements Prototype\)](#);
- [Prototype Climate-related Disclosures Requirements \(Climate Prototype\)](#).

Quant à la [Global Reporting Initiative \(GRI\)](#), elle vise à communiquer l'impact de l'entreprise sur les problèmes critiques du développement durable.

La [Task Force on Climate-Related Financial Disclosures \(TCFD\)](#) sert de guide aux entreprises pour l'analyse et la quantification systématiques de leurs risques et de leurs occasions climatiques et la divulgation de ceux-ci une fois traduits en impacts financiers.

Le [CDP](#) a comme objectif de communiquer des informations sur les changements climatiques, les forêts et l'eau ainsi que les risques financiers associés entre les entreprises et les parties prenantes.

Gestion des risques et résilience face aux changements climatiques

La résilience face aux changements climatiques peut être renforcée par l'évaluation des risques financiers découlant de l'exposition de l'entreprise aux risques liés aux impacts des changements climatiques ou à la transition climatique (perturbation de la chaîne d'approvisionnement, diminution de la capacité de production, évolution des coûts et du comportement des utilisateurs, etc.) et de sa stratégie de mitigation. La résilience du modèle d'affaires d'une entreprise aux changements climatiques démontre une gestion des risques poussée.

L'organisation Comptables professionnels agréés Canada a publié un [document](#) permettant d'intégrer la gestion des risques à la gestion de l'organisation.

Risques physiques et transitoires

Les changements climatiques comportent des risques et des occasions pour les entreprises. Ces risques et ces occasions ont des impacts financiers, et les entreprises devraient en tenir compte.

Les risques physiques résultant des changements climatiques peuvent être liés à des événements (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques) des schémas climatiques. Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, comme les dommages directs aux actifs et les impacts indirects de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Les performances financières des organisations peuvent également être affectées par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau; la sécurité alimentaire, et les changements de température extrême affectant les locaux, l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement, les besoins de transport et la sécurité des employés des organisations. Voici quelques exemples de risques physiques : vague de chaleur, inondation, sécheresse, événements météorologiques extrêmes, etc.

La transition vers une économie à faible émission de carbone peut nécessiter d'importants changements politiques, juridiques, technologiques et mercantiles pour répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation liées aux changements

climatiques. En fonction de la nature, de la vitesse et de l'orientation de ces changements, les risques liés à la transition peuvent poser des risques financiers de degrés variables.

Les efforts visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter offrent également des occasions aux organisations, comme l'efficacité des ressources et les économies de coûts; l'adoption de sources d'énergie à faible émission; le développement de nouveaux produits et services; l'accès à de nouveaux marchés, et le renforcement de la résilience tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

L'organisation Comptables professionnels agréés Canada a également publié divers documents pour mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur votre entreprise. Pour accéder à ces documents, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/domaines-connexes/durabilite/publications/quatre-impacts-des-changements-climatiques-sur-votre-entreprise>.

Approvisionnement responsable

La gestion des risques ESG dans la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise prend en compte des points liés à des facteurs externes environnementaux et sociaux créés par les fournisseurs dans le cadre de leurs activités. Ces points touchent la responsabilité environnementale, les droits de la personne, les pratiques de travail, l'éthique et la corruption. La gestion des risques peut comprendre l'analyse, la sélection, le suivi et l'engagement des fournisseurs sur leurs impacts environnementaux et sociaux.

L'[Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable \(ECPAR\)](#) aide les organisations à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale à leurs processus d'acquisition en offrant des outils, des mesures, un accompagnement et des occasions de réseautage.

Le saviez-vous?

La stratégie d'[approvisionnement québécois](#) d'Investissement Québec encourage les entreprises à profiter de la valeur stratégique de s'approvisionner auprès de fournisseurs de proximité ou de rapatrier leur production de l'étranger au Québec.

Innovation

L'innovation peut permettre à une entreprise de se démarquer dans son marché. Elle peut également lui permettre d'améliorer sa productivité, de réduire ses coûts ou, encore, d'établir de nouveaux partenariats. Mais l'innovation est aussi un état d'esprit, une volonté d'amélioration continue. Pour être innovant, il faut, par exemple, être créatif, avoir toujours de nouvelles idées, faire des recherches, savoir se remettre en question et avoir de l'audace.

L'expertise des ingénieurs d'Investissement Québec – CRIQ vous permet d'aller au-delà des technologies existantes et de créer des solutions inédites pour répondre à vos besoins.

Vous pouvez communiquer avec un expert pour en apprendre davantage sur notre offre de services. Cliquez sur ce lien pour accéder aux coordonnées de nos spécialistes : <https://www.criq.qc.ca/fr/offre-de-service.html>.

Vous avez besoin de conseils, de soutien ou d'expertise pour innover? Le [Conseil de l'innovation du Québec](#) s'engage à vous accompagner dans votre processus d'innovation. Un conseiller vous guidera vers les ressources les mieux adaptées à vos besoins, en misant sur la force de son réseau d'experts.

Bonnes pratiques de gouvernance et d'éthique financière

Pour déclarer que votre entreprise répond aux exigences en matière de bonnes pratiques de gouvernance et d'éthique financière, elle doit :

- Respecter les lois et les règlements en matière de [fiscalité](#), de lutte contre la corruption et d'[utilisation du français](#);
- Respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance et d'éthique financière;
- Ne pas avoir des liens d'affaires avec les pays sanctionnés par le Canada;
- Ne pas utiliser une stratégie fiscale (évitement fiscal) impliquant un ou des pays où :
 - Les impôts sont insignifiants ou inexistant;
 - La transparence sur le régime fiscal est absente;
 - Les échanges de renseignements fiscaux avec d'autres États sont absents.

Consultez la [liste des pays](#) qui ont reçu des sanctions du Canada en vertu de la Loi sur les Nations Unies, de la Loi sur les mesures économiques spéciales ou de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (LJVDEC).